

DÉPARTEMENT DES LANDES	Nombre de Conseillers en exercice	:	23
COMMUNE DE TARTAS	Nombre de présents	:	17
ARRONDISSEMENT DE DAX	Nombre de votants	:	21
	Date de convocation	:	18 juin 2021

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 24 juin 2021
--- o0o ---**

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-quatre juin, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Étaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour Mme CHAPUIS), LAFOURCADE, Mme REBECHE, M. GOSSELIN, Mmes COURROS (a procuration pour Mme GORGES-LANDES), ZELLER, MM. DARRIBEYROS (a procuration pour M. BRUEY), DAUBA, Mme LAPORTE, M. DELAS, Mme GARBAY, MM. MAULNY, FAUVEL, Mme HERDUAL, M. LAMOTHE (a procuration pour Mme DEGOS), Mme GARRIDO, M. DUBOS.

Étaient excusés : Mme THIEBLIN (a donné procuration à Mme PARTOUCHE-SEBBAN), M. BRUEY (a donné procuration à M. DARRIBEYROS), Mmes CHAPUIS (a donné procuration à M. BROQUÈRES), PARTOUCHE-SEBBAN (a procuration pour Mme THIEBLIN), GORGES-LANDES (a donné procuration à Mme COURROS), DEGOS (a donné procuration à M. LAMOTHE).

Madame PARTOUCHE-SEBBAN Aude a rejoint la réunion à la fin de la 6^{ème} délibération.

Un scrutin a eu lieu, M. DARRIBEYROS a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.

« SEANCE D »

ORDRE du JOUR - PROJETS de DELIBERATIONS

La séance est ouverte il est 19 h 10.

M. le Maire donne lecture des procurations à savoir :

- Mme CHAPUIS à M. le Maire
- M. BRUEY à M. DARRIBEYROS
- Mme THIEBLIN à Mme PARTOUCHE-SEBBAN
- Mme GORGES-LANDES à Mme COURROS
- Mme DEGOS à M. LAMOTHE

Le PV de la séance du 13 avril 2021 est approuvé.

Le secrétaire de séance est désigné en la personne de M. DARRIBEYROS Paul.

Puis M. le Maire donne quelques informations :

Accueil de Mme Cindy GORGES-LANDES au sein du conseil municipal suite à la démission du 6^{ème} adjoint acceptée par Mme la Préfète en date du 9 juin. M. le Maire indique qu'elle est excusée ce soir pour raison professionnelle.

Accueil de M. WAGNER Frédéric, agent recruté au 1^{er} juin au sein des services administratifs il est chargé de la coordination du secrétariat des services techniques, de l'urbanisme, des assurances, contentieux, sinistres, marchés publics, voirie. Bienvenue au sein des services.

Puis le maire aborde l'ordre du jour.

ADMINISTRATION GENERALE / FINANCES

Délibération n° 1 : Vote du nombre d'Adjoints au maire, à la suite de la démission du 5^{ème} adjoint

Délibération n° 2 : Montant des indemnités de fonction du Maire, des adjoints et conseillers délégués

Délibération n° 3 : Délibération autorisant la majoration des indemnités de fonction des élus

Délibération n°4 : Création et composition des commissions municipales

Délibération n°5 : Désignation des membres au Conseil d'Exploitation de la Régie des fêtes et animations

Délibération n°6 : Ville de TARTAS – CCPT – convention fonds de concours exercices 2020/21-1 pour achats divers, travaux et matériels

Délibération n° 7 : Ville de TARTAS – SYDEC – Projet Rue Calmette / Orope / Jules Ferry

Délibération n° 8 : Ville de TARTAS – CLTDI – accord sur extension

Délibération n° 9 : Ville de TARTAS – SYDEC – travaux du SYDEC rue Jules FERRY

EDUCATION / JEUNESSE / CMEJ / ASSOCIATIONS / SPORTS

Délibération n°10 : Ville de TARTAS – Régie des fêtes – Programme des JEUDIS d'ETE

Délibération n° 11 : Ville de TARTAS – Association Chocolat Cinéma – Convention de locaux

Délibération n° 12 : Ville de TARTAS – Tarifs ALSH 2021

Délibération n° 13 : Ville de TARTAS – Office de tourisme marché des producteurs du 3 août 2021

INFORMATION ET COMMUNICATION :

Décisions municipales CGCT prises entre deux conseils municipaux.

DETAIL des PROJETS

ADMINISTRATION GENERALE / FINANCES

Délibération n°1 : Vote du nombre des Adjointes au Maire suite à la démission du 5^{ème} adjoint

Considérant la demande de démission de PIQUER JONQUIERE Guillaume, adjoint au Maire, acceptée par Mme la Préfète en date du 9 Juin 2021,

Le Maire, Jean-François BROQUERES, en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, fait procéder au vote du nombre des adjoints (au minimum un adjoint, au maximum 30% de l'effectif du conseil soit 6 adjoints).

Le Maire rappelle qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour de 6 adjoints.

Il est proposé un nombre de 5 adjoints.

Il est proposé de renuméroter l'ordre du 6^{ème} adjoint qui devient 5^{ème} adjoint.

Des commentaires :

M. LAMOTHE demande des explications sur cette 3^{ème} démission, y a-t-il une explication ? et pourquoi ne pas nommer un 6^{ème} adjoint puisqu'il y a du travail pour 6 ?

M. le Maire répond que M. JONQUIERE Guillaume a considéré qu'il ne pourrait pas assumer le rôle ne disposant pas des moyens nécessaires selon ses vœux et précise « qu'il n'y a pas de soucis ou de griefs entre nous », il remercie M. PIQUER-JONQUIERE pour le travail effectué, pour son dynamisme et respecte son choix. Dans le département il y a eu plusieurs démissions. C'est un nouveau mandat avec beaucoup de nouveaux élus. 2 communes ont même revoté. On revient à 5 adjoints, je vous propose de ne pas nommer de nouvel adjoint car on a besoin d'une phase de consolidation et de stabilisation. Il ne faut pas s'interdire de modification dans les prochains mois dans l'exécutif si besoin. M. le Maire explique que plusieurs difficultés sont intervenues depuis la mise en place du conseil municipal, le COVID, les inondations, le départ de M. DEYRIS de l'équipe administrative. Aujourd'hui nous sommes sur un fonctionnement normal, les dossiers sont en cours, les adjoints présents sur les dossiers et les premiers résultats de notre action vont se faire sentir. Les dossiers avancent, le train est lancé et la route droite ; la dynamique est enclenchée.

Vote à la majorité.

4 abstentions (Mmes DEGOS GARRIDO MM. DUBOS LAMOTHE).

Délibération n°2 : Montant des indemnités de fonction du Maire, des adjoints et conseillers délégués

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2123-20 et suivants, modifiés par la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019,

VU le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 fixant, le nouvel indice brut terminal de la fonction publique,

VU les lois n° 2015-366 du 31 mars 2015 et n° 2016-1500 du 8 novembre 2016 qui prévoient que le maire perçoit automatiquement les indemnités de fonction au taux maximum, sauf s'il demande à bénéficier d'un taux inférieur,

VU le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints en date du 23 mai 2020,

VU les arrêtés de délégation du maire aux adjoints rendus exécutoires **le 19 JUIN 2020**

Considérant que pour une commune de 3304 habitants, le taux maximal de l'indemnité de fonction du maire est fixé à 51.6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et celui des adjoints à 19,8 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Considérant la volonté de M. BROQUERES Jean-François, Maire de la commune de Tartas, de bénéficier d'un taux inférieur à celui précité,

Considérant la demande de démission de M. PIQUIER JONQUIERE Guillaume 5^{ème} adjoint au Maire, acceptée par Mme la Préfète en date du 9 juin 2021,

Il est proposé à notre assemblée :

- de fixer ainsi qu'il suit le taux des indemnités de fonction :

maire : **49.3%** de l'indice brut terminal de la fonction publique,

1^{er} adjoint : **14.9%** de l'indice brut terminal de la fonction publique

2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème} adjoints : **13%** de l'indice brut terminal de la fonction publique

3 conseillers délégués : **5.3%** de l'indice brut terminal de la fonction publique

1 conseiller délégué : **9.13%** de l'indice brut terminal de la fonction publique

- Conformément à l'article L.2123-20-1 du CGCT, un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

**TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDEMNITÉS
DE FONCTION DES ÉLUS**

Population totale : 3304

Enveloppe indemnitaire globale (plafond des indemnités autorisées par les textes) :

- Maire : **51.60 %**

+

- Adjoint : 19.8 % x 5 adjoints = **99.00 %**

Total 150.60 %

INDEMNITÉS ACCORDÉES	
FONCTION	TAUX DE L'INDICE BRUT TERMINAL
MAIRE	49.3 %
1° adjoint	14.9 %
2° adjoint	13 %
3° adjoint	13%
4° adjoint	13%
5° adjoint	13%
conseiller municipal délégué	5.3%
conseiller municipal délégué	5.3%
conseiller municipal délégué	5.3%
conseiller municipal délégué	9.13%
TOTAUX	141.23%

Vote à la majorité, 4 abstentions (Mmes DEGOS GARRIDO MM. DUBOS LAMOTHE).

Délibération n°3 : Majoration des indemnités de fonction des Elus

Le conseil municipal,

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal en date du 23 mai 2020 constatant l'élection du maire et de 6 adjoints,

Vu les arrêtés municipaux en date du **19 JUIN 2020** portant délégation de fonctions à 6 adjoints et à des conseillers délégués

Vu la délibération, adoptée ce jour, fixant le montant des indemnités de fonctions des élus,

Considérant que la commune est chef-lieu de canton, en application des dispositions prévues à l'article R2123-23 du CGCT les indemnités réellement versées au maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux peuvent être majorées de 15%.

Vu l'article 2123-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que cet article dispose notamment ou dans son dernier paragraphe que « l'application de majorations aux indemnités de fonction fait l'objet d'un vote distinct. Le conseil municipal vote, dans un premier temps, le montant des indemnités de fonction, dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale définie au II de l'article L. 2123-24. Dans un second temps, il se prononce sur les majorations prévues au premier alinéa du présent article, sur la base des indemnités votées après répartition de l'enveloppe. Ces deux décisions peuvent intervenir au cours de la même séance ».

Considérant la demande de démission de M. PIQUIER JONQUIERE 5^{ème} adjoint au Maire, acceptée par Mme la Préfète en date du 9 juin 2021,

Considérant qu'il convient de voter cette majoration par une délibération spécifique :

Il est proposé à notre assemblée :

D'Autoriser l'application d'une majoration de 15% de l'indemnité de fonction octroyée au maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux, la commune de TARTAS étant chef-lieu de canton.

De Préciser que le tableau ci-annexé récapitule l'ensemble des indemnités versées aux différents bénéficiaires,

De Préciser que les indemnités de fonctions seront payées mensuellement et suivront automatiquement l'évolution de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

De Préciser que l'indemnité de fonction du maire sera versée à compter de la date de son élection,

De Préciser que les indemnités de fonctions des adjoints et des conseillers municipaux seront versées à compter de la date de caractère exécutoire de l'arrêté leur déléguant des fonctions.

De Préciser que les crédits nécessaires au versement des indemnités de fonctions sont inscrits au budget communal.

D'Autoriser M. le Maire à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

ANNEXE à la délibération

Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal après majoration

Enveloppe indemnitaire globale (plafond des indemnités autorisées par les textes) :

- Maire :	51.60 %
+	
- Adjoint : 19.8 % x 5 adjoints =	99.00 %

Total	150.60 %

FONCTION	TAUX DE L'INDICE BRUT TERMINAL DE L'ECHELLE DE LA FONCTION PUBLIQUE	MAJORATION	TAUX DE L'INDICE BRUT TERMINAL DE L'ECHELLE DE LA FONCTION PUBLIQUE MAXIMAL
MAIRE	49.3 %	15%	56.7%
1° adjoint	14.9 %	15%	17.13%
2° adjoint	13 %	15%	14.95%
3° adjoint	13%	15%	14.95%
4° adjoint	13%	15%	14.95%
5° adjoint	13%	15%	14.95%
conseiller municipal délégué	5.3%	15%	6.1%
conseiller municipal délégué	5.3%	15%	6.1%
conseiller municipal délégué	5.3%	15%	6.1%
conseiller municipal délégué	9.13%	15%	10.5%
TOTAUX	141.23%		162.43%

Vote à la majorité.

4 abstentions (Mmes DEGOS GARRIDO MM. DUBOS LAMOTHE).

Délibération n°4 : Création et composition des Commissions Municipales

Considérant la demande de démission de M. PIQUIER JONQUIERE Guillaume, acceptée par Mme la Préfète en date du 9 juin 2021, il y a donc lieu de désigner un remplaçant au sein des diverses commissions.

En application du C. G. C. T, il est proposé de porter création et de procéder à la composition des différentes commissions municipales.

COMPOSITION des COMMISSIONS

Vice-présidents	Prénom nom (8) dont le V-pdt	Thème VOIRIE PROPRETE FORET – ZONE RURALE AGRICULTURE – CHEMINS COMMUNAUX Thème Installations – Bâtiments	
		Liste JF BROQUERES	Liste D DEGOS
	Corinne ZELLER	Corinne ZELLER	
	Philippe GOSSELIN	Philippe GOSSELIN	
		Pascal LAFOURCADE	
		Julien DELAS	
		Olivier DAUBA	
		Christine CHAPUIS	
			Eric LAMOTHE
			Suppléant Philippe DUBOS

Vice-président	Prénom nom (8) dont le V-pdt	Thème EDUCATION JEUNESSE Centre de loisirs – Espace Ados Parentalité – Ecoles - Collège	
		Liste JF BROQUERES	Liste D DEGOS
	Isabelle REBECHE	Isabelle REBECHE	
		Aude PARTOUCHE-SEBBAN	
		Laurence LAPORTE	
		Vincent MAULNY	
		Corinne ZELLER	
		Eva GARBAY	
		Paul DARRIBEYROS	
			Dominique DEGOS
			Suppléante C. GARRIDO

Vice-président	Prénom nom (8) dont le V-pdt	Thème CULTURE – PATRIMOINE COMMUNICATION – NTIC Animations	
		Liste JF BROQUERES	Liste D DEGOS
	Paul DARRIBEYROS	Paul DARRIBEYROS	
		Stéphane BRUEY	
		Laurence LAPORTE	
		Louisa HERDUAL	
		Julien DELAS	
		Vincent MAULNY	
		Cindy GORGES-LANDES	
			Dominique DEGOS
			Suppléante C. GARRIDO

Vice-présidents	Prénom nom (8) dont le V-pdt	Thème	
		Vie Associative - Sport	
		Liste JF BROQUERES	Liste D DEGOS
	Philippe GOSSELIN	Philippe GOSSELIN	
	Pascal LAFOURCADE	Pascal LAFOURCADE	
		Robert FAUVEL	
		Aude PARTOUCHE-SEBBAN	
		Vincent MAULNY	
		Stéphane BRUEY	
			Philippe DUBOS
			Suppléant E. LAMOTHE

Vice-président	Prénom nom (7) dont le V-pdt	Thème	
		Affaires Générales – Réglementation Sécurité – Lien gendarmerie Correspondant Défense Correspondant Anciens Combattants	
		Liste JF BROQUERES	Liste D DEGOS
	Pascal LAFOURCADE	Pascal LAFOURCADE	
		Evelyne COURROS	
		Isabelle REBECHE	
		Robert FAUVEL	
		Olivier DAUBA	
		Paul DARRIBEYROS	
		Louisa HERDUAL	
			Eric LAMOTHE
			Suppléant P. DUBOS

Vice-président	Prénom nom (5) dont le V-pdt	Thème	
		ACCESSIBILITE	
		Liste JF BROQUERES	Liste D DEGOS
	Christine CHAPUIS	Christine CHAPUIS	
		Hélène THIEBLIN	
		Eva GARBAY	
		Olivier DAUBA	
		Julien DELAS	
		Cindy GORGES-LANDES	
			Cécile GARRIDO
			Suppléant E. LAMOTHE

Vice-président	Prénom nom (6) dont le V-pdt	Thème Environnement-Agenda 21	
		Liste JF BROQUERES	Liste D DEGOS
	Stéphane BRUEY	Stéphane BRUEY	
		Aude PARTOUCHE-SEBBAN	
		Vincent MAULNY	
		Hélène THIEBLIN	
		Cindy GORGES-LANDES	
			Philippe DUBOS
			Suppléant E. LAMOTHE

Commission affaires sociales : Les membres de la commission Affaires sociales siégeront dans le collège des Elus municipaux au sein du conseil d'administration du CCAS de la commune.

Vice-président	Prénom nom (6) dont le V-pdt	Thème Affaires SOCIALES Logement – Emploi SOLIDARITE	
		Liste JF BROQUERES	Liste D DEGOS
	Evelyne COURROS	Evelyne COURROS	
		Corinne ZELLER	
		Eva GARBAY	
		Louisa HERDUAL	
		Robert FAUVEL	
			Cécile GARRIDO
			Suppléante D. DEGOS

Vice-président	Prénom nom (6) dont le V-pdt	Thème Commerce Artisanat – Industrie Tissu économique	
		Liste JF BROQUERES	Liste D DEGOS
	Hélène THIEBLIN	Hélène THIEBLIN	
		Corinne ZELLER	
		Laurence LAPORTE	
		Olivier DAUBA	
		Eva GARBAY	
		Stéphane BRUEY	
			Eric LAMOTHE
			Suppléante D. DEGOS

Mme GORGES-LANDES Cindy est intégrée au sein de 3 commissions, Mme GARBAY quitte la commission culture, M. FAUVEL quitte la commission environnement-agenda 21.

Vote à l'unanimité.

Délibération n°5 : Désignation des membres au Conseil d'Exploitation de la Régie des fêtes et animations

Il est proposé à notre assemblée 6 membres du Conseil Municipal et 5 personnes extérieures à savoir :

Considérant la demande de démission de M. PIQUIER JONQUIERE 5^{ème} adjoint au Maire, acceptée par Mme la Préfète en date du 9 juin 2021, il y a donc lieu de désigner un remplaçant au conseil d'exploitation de la Régie des fêtes et animations.

Pour la Commune :

Evelyne COURROS

Isabelle REBECHE

Vincent MAULNY

Hélène THIEBLIN

Julien DELAS

Cindy GORGES-LANDES

Extérieurs qualifiés

Ghislain DUVAL (PST Omnisports + commerçant)

Marie-Odile DUBOS (Tartas Accueil + profession libérale)

Mathieu DUCAMP (Harmonie Tarusate)

Isabelle TOUYA (commerçante)

Bernard LUCBERNET (Asso Pétanque)

M. DUBOS demande si le président de la régie des fêtes a été désigné.

M. le Maire précise que Mme COURROS a fait office de, notamment pour l'organisation de la fête de la musique, et que dans les prochains jours le conseil d'exploitation de la Régie des fêtes et animations devrait se réunir pour désigner son président.

Vote à l'unanimité.

Délibération n°6 : Budget principal Ville de TARTAS – Communauté de communes – Fonds de concours 2020-2021-1

Dans le cadre des différents projets de travaux, ou d'achats de matériels et véhicules, il est proposé à notre assemblée d'autoriser M. le Maire à solliciter les fonds de concours de la CCPT, et de signer la convention correspondante.

Au titre des exercices 2020 et 2021, le fonds de concours sollicité auprès de la CCPT s'élève à un montant de 120 000 € HT.

Le détail des montants de la convention se décompose comme suit :

Convention 2020-2021-1

<i>Plan de financement</i>	<i>Montant HT</i>	<i>%</i>
<i>Commune de TARTAS</i>	<i>158 000</i>	<i>56.83</i>
<i>Dont :</i>		
<i>Achat tracteur, achat véhicules, achat de matériels, et travaux divers</i>		
<i>Subvention équipement CCPT</i>	<i>120 000</i>	<i>43.17</i>
<i>Total</i>	<i>278 000</i>	<i>100 %</i>
<i>Objet de la convention : travaux de voirie – travaux bâtiments – achats de matériels</i>		

*Il est précisé que les crédits pour réaliser ces différentes opérations ont été inscrits au budget.
La commune s'engage à déposer auprès de la CCPT, les dossiers et justificatifs.*

Il est proposé à notre assemblée :

- D'autoriser M. le maire à intervenir à la signature de la convention 2020 -2021 -1
- D'autoriser M. le maire à intervenir à la signature de tous documents

M. le Maire énumère des différents travaux et achats de matériel et précise que la commune sollicite 120000€ de fond de concours auprès de la CCPT.

Projet de convention déposé sur le bureau de l'assemblée.

Vote à l'unanimité.

Aude PARTOUCHE-SEBBAN REJOINT LE CONSEIL MUNICIPAL.

Délibération n° 7 : Ville de TARTAS – SYDEC – Projet Rue Calmette / Orope / Jules Ferry

Dans le cadre du programme d'aménagement de la commune, de la réhabilitation des différents réseaux, et voiries, des études ont été menées ces derniers mois par les services du SYDEC. Le 4 mai dernier, une réunion de travail a permis de connaître différentes options en matière de travaux pour les tous prochains mois.

Il est proposé à notre conseil :

De prendre connaissance de ces différentes options,

De se prononcer pour l'une d'entre elle

D'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents se rapportant à cette opération. Il est précisé qu'il sera nécessaire de prendre de nouvelles délibérations afin d'inscrire les crédits au budget de la commune selon le phasage des travaux.

En pièces jointes, documents du SYDEC suite à étude

M. le Maire indique que l'idée est de faire des travaux en partenariat avec le SYDEC pour minorer les coûts, solution économiquement avantageuse. Le pluvial est de compétence communale. Le bureau d'étude qui a rendu ses conclusions propose deux solutions : soit récupérer les eaux de pluies de voiries et descente de gouttières pour un montant de 654 000€ HT, soit récupérer uniquement les eaux de pluies de voiries pour un montant de 380 000€ HT.

La commission des travaux après avoir rencontré le bureau d'étude a considéré que la solution la moins onéreuse était à retenir soit 380000€ HT. D'autres travaux vont se rajouter concernant le renforcement du réseau d'eau potable de ces rues pour un montant de 55000€ HT à la charge de la commune au titre de la défense incendie. Au niveau du calendrier des travaux et afin de causer le moins de désagréments pour les riverains il est préférable de commencer les travaux par la partie haute de la rue Calmette en descendant vers la rue d'Orope pour finir par rue Jules Ferry à l'été 2022, cela permettra d'envisager les travaux de voirie avec la CCPT dans le même ordre courant 2022.

Mme GARRIDO demande si la rue de Hibé est concernée, oui elle est concernée

M. LAMOTHE demande si ces travaux vont régler le problème de pluvial de la rue des violettes ?

M. WAGNER répond qu'aujourd'hui le projet ne va pas jusqu'à la rue des violettes.

M. LAMOTHE demande des précisions sur la nature des travaux.

M. WAGNER répond que le SYDEC va réhabiliter le réseau unitaire et nous propose de poser un réseau pluvial dans les rues où il n'y en a pas de façon à soulager la station d'épuration.

M. LAMOTHE demande comment allait être gérée la circulation pendant les travaux.

Mme ZELLER indique que le SYDEC se chargera de nous proposer le plan de circulation.

M. LAMOTHE demande qui va passer le marché pour le pluvial ?

M. le Maire précise que c'est le Sydec qui passe le marché commun et la commune paiera sa part.

M. le Maire précise qu'il va falloir gérer les impatiences, « on est conscient que la communication aux riverains va être importante ».

Aussi, M. le Maire propose au conseil municipal la solution suivante, à savoir : la tranche des travaux estimée à 435 000 € H.T., dont 380 000 € EP et 55 000 € eau potable soit 522 500 € TTC.

Vote à l'unanimité.

Délibération n° 8 : Ville de TARTAS – CLTDI – accord sur extension

Par délibération du 28 mars 2018 visée en préfecture le 29 mars 2018, la commune de TARTAS avait donné un avis favorable au projet de convention « CLTDI / ONF » servitude sur parcelles forestières au profit de CLTDI forêt communale de Tartas sur la commune de BEGAAR. Cette autorisation concernait une servitude pour créer une bande d'isolement de 100 m, en précisant que la commune perçoit chaque année par émission d'un titre de recette un montant de 1000 €.

Par courrier du mois de mai 2021, CLTDI demande d'étendre la zone de servitude ; les services de la Préfecture et de l'ONF, conformément à la réglementation ont été saisis par la société CLTDI.

Aussi, il est proposé à notre assemblée :

De donner un avis favorable à cette demande

De maintenir la perception de 1 000 €, chaque année

De confirmer la période de concession de 29 années

De préciser que tous les frais seront à la charge de CLTDI, et que Maître DESTRUHAUT sera chargé par CLTDI de la rédaction des pièces nécessaires.

D'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents.

En pièces jointes, courrier de CLTDI, et plan en annexe, dont délibération de 2018.

M. le Maire précise la nécessité d'étendre le périmètre. Nous sommes en zone communale forestière. Le loyer ne change pas. Il n'y a pas d'effet pour la commune. Une réunion pour un bilan annuel du site est effectuée tous les ans par la sous-préfecture où se rendent Mme COURROS et Mme THIEBLIN qui représentent la collectivité.

Mme COURROS précise qu'il s'agit de déchets inertes bien gérés par une entreprise sérieuse.

Vote à l'unanimité.

Délibération n° 9 : Ville de TARTAS – SYDEC – travaux du SYDEC rue Jules FERRY

M. le Maire rappelle que dans le cadre du programme de réfection des entrées de ville des travaux d'aménagement sur les rues d'Orope, du Dr Calmette, Jules Ferry sont programmés.

Les réseaux d'assainissement et d'adduction d'eau existant vont être renouvelés dans ce secteur par le SYDEC.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le SYDEC souhaite profiter de la période estivale pour procéder à la réalisation des travaux de renforcement du réseau d'eau potable de la rue Jules Ferry.

Ces travaux pour une simple alimentation en eau potable nécessiteraient la pose d'une canalisation en Ø 110 mm dont le montant des travaux s'élèverait à la somme H.T de 94 766.17 €.

Dans un premier temps un renforcement en Ø 160 mm était prévu mais compte tenu du fait que les traversées en eau potable de la Midouze sont en 200 mm, (pont et fonçage sous la Midouze) il serait judicieux de conserver ce diamètre jusqu'au poteau d'incendie situé devant le collège Jean Rostand.

De plus, la zone à défendre contre l'incendie comprend la salle de sports, le siège de la communauté de communes du Pays Tarusate et le collège Jean Rostand.

Dans le cas où 2 poteaux d'incendie seraient demandés en simultané par le Service Départemental de Défense Incendie, seule une canalisation en 200 mm sera capable de délivrer un tel débit.

Cette solution en fonte Ø 200 mm sera donc retenue.

La comparaison des coûts s'effectuera donc entre un diamètre 110 mm qui alimenterait l'ensemble de la population et un diamètre en 200 mm pour la DFCl.

Le montant de ce renforcement en fonte 200 mm s'élèverait à la somme H.T de 116 778.60 €.

La différence de coût est de 22 012.43 € H.T (116 778.60 € – 94 766.17 €) pour 294 ml soit 74.872 € le ml.

Pour l'ensemble des rues concernés par ce projet d'aménagement, la participation de la commune de Tartas au titre de Défense Incendie s'élèverait donc à la somme H.T de 55 000.00 € (voir calcul ci-dessous).

Nom de la rue	Longueur en ml	Coût € /ml	Total H.T en €
Rue Jules Ferry	295	74,872	22 087,30
Rue d'Orope	200	74,872	14 974,44
Rue Dr Calmette	165	74,872	12 353,91
Rue de Hibé	75	74,872	5 615,42
TOTAL H.T.			55 031,08
soit H.T.			55 000,00 €

Toutefois ce calcul sera revu au fur et à mesure de l'avancement des travaux des différentes rues.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

1°) d'approuver le projet de renforcement du réseau d'eau potable précité en retenant la solution d'une canalisation en fonte Ø 200 mm.

3°) de demander au SYDEC, compétent pour l'eau potable sur la commune, d'entreprendre ces travaux ainsi que les démarches et prestations annexes qui y sont liées.

4°) de participer au financement des travaux de renforcement du réseau rue Jules Ferry à hauteur de 22 087.30 €. La participation sera ajustée au coût réel hors TVA constaté en fin d'opération en fonction des prestations réellement exécutées.

5°) de retenir comme participation totale aux travaux de renforcement du réseau d'eau potable précité la somme de 55 000.00 €. Cette participation sera ajustée au coût réel hors TVA constaté en fin d'opération en fonction des prestations réellement exécutées.

6°) d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents et pièces nécessaires à l'exécution de l'opération et au règlement des dépenses et à la bonne exécution de cette opération.

Aussi, il est proposé à notre assemblée :

- De donner un avis favorable pour ces travaux,
- De préciser que les crédits sont prévus au budget de la commune
- D'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents.

M. le Maire informe l'assemblée que les travaux devaient initialement débiter cette année mais sont reportés pour l'été 2022 de façon que les travaux de réseaux se fassent en même temps.

Vote à l'unanimité.

EDUCATION / JEUNESSE / CMEJ / ASSOCIATIONS / SPORTS

Délibération n° 10 : Ville de TARTAS – Régie des Fêtes Animations – Programme JEUDIS d'ETE 2021

Pour l'été 2021, la Ville de TARTAS se propose avec l'appui de la Régie Municipale des Fêtes et Animations, de programmer les « JEUDIS d'ETE », sur les mois de Juillet et Août.

Sur le site des allées marines, différents groupes musicaux interviendront à partir de 20h30 proposant aux habitants et touristes, des concerts gratuits. La municipalité a souhaité associer le tissu associatif local pour buvette et petite restauration sur place sous la coordination de la Régie municipale des fêtes et animations.

Bien entendu, les dispositions techniques et matérielles seront prises, pour assurer la sécurité des soirées, mais aussi l'application de la réglementation des services de l'ETAT, tant avec un arrêté municipal d'occupation du domaine public que selon les mesures du moment applicable pour la crise sanitaire COVID19.

Le programme proposé sera le suivant :

Jeudi 15 juillet « KEEP ON GROOVIN »

Jeudi 22 juillet « SOLIFIESTA »

Jeudi 29 juillet « A LA BONHEUR »

Jeudi 5 août « DIXIE TURTLE »

Jeudi 12 août « SLUNKK »

Jeudi 19 août « BING BAND COTE SUD »

Jeudi 26 août « LES SWING COCOTTES »

Sur la base de ces éléments, il est proposé à notre conseil municipal :

D'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents pour l'organisation de ces concerts publics gratuits

D'autoriser M. le Maire à solliciter les meilleurs financements possibles auprès des organismes institutionnels

De préciser qu'un arrêté municipal, listera les mesures de sécurité

De préciser que les services de l'ETAT seront sollicités pour avis sur le déroulement de ces concerts, au respect de la réglementation et notamment des dispositions liées à la lutte contre le COVID19.

M. MAULNY intervient sur le dossier et précise que le programme est prévu et que les affiches et prospectus sont prêts à la distribution. Une incertitude sur la faisabilité persiste compte tenu de la crise sanitaire. Une demande est en cours auprès des services de la préfecture. Dans l'attente, nous avons préféré anticiper.

M. le Maire précise que s'il y a restauration, les personnes mangeront à table ; M. LAFOURCADE de préciser que les personnes se serviront et mangeront à table.

M. le Maire remercie Mme COURROS pour l'organisation de la fête de la musique, Mme COURROS de préciser « on a fait le pari de la faire quand même, les musiciens étaient contents de reprendre de l'activité »

Mme GARRIDO dit « qu'il faudrait un policier derrière les personnes car le respect du port du masques n'est pas respecté » il faut veiller à la sécurité.

M. LAFOURCADE précise que le contexte sanitaire est bien présent mais que nous sommes aussi contraint par le dispositif Vigipirate toujours en vigueur.

Mme GARRIDO demande le coût des jeudis d'été et s'il existe une solution de repli ? Mme COURROS indique un coût de 6678€ et que la solution de repli habituelle à la salle polyvalente n'est pas possible compte tenu du fonctionnement du centre de vaccination mais une réflexion est menée ?

Vote à l'unanimité.

Délibération n° 11 : Ville de TARTAS – Association Chocolat Cinéma – Convention de locaux

Comme vous le savez la ville de TARTAS dispose dans son patrimoine, d'un bâtiment historique, la Maison Jeanne d'Albret. Depuis l'ouverture de l'Espace Ados en juin 2019, la salle du RDC est disponible.

Aussi, il est proposé à notre assemblée d'attribuer cette salle, par convention, à titre gratuit, à l'association Chocolat Cinéma dont le siège social est à RION DES LANDES, et ce pour l'installation d'un tiers lieu.

Vous trouverez en pièce jointe le projet de convention, précaire.

Il est proposé à notre assemblée :

D'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de cette convention,

D'intervenir à la signature de tous documents et notamment l'état des lieux « entrant ».

De préciser, que l'association devra s'assurer pour les risques liés aux activités, la commune prenant pour sa part l'assurance du « clos et du couvert ».

M. DARRIBEYROS intervient sur demande de M. le Maire et précise que cette association culturelle axée sur le cinéma s'installera au rez-de-chaussée de la maison Jeanne d'Albret, si cela se passe bien une salle au 1^{er} étage pourra être libérée. M. le Maire précise que la convention peut s'interrompre à tout moment si les termes ne sont pas respectés.

M. DAUBA insiste en ajoutant que c'est un projet sous réserve ; M. le Maire de préciser que la confiance viendra des résultats.

M. LAMOTHE s'interroge sur l'implantation de cette association rionaise sur TARTAS.

M. DARRIBEYROS répond en précisant qu'il y a déjà une association de cinéma sur Rion.

M. le Maire indique que des conditions, sont fixées, il faut qu'en face il y ait une prestation. Si l'association ne les respectent pas nous ne poursuivrons pas

M. LAMOTHE demande pourquoi la maison Jeanne d'Albret ? et des normes ERP sont à respecter ?

M. le Maire précise que c'est un lieu de travail pour planifier les projets, c'est une mise à disposition associative et il n'y a pas d'engagement sur une longue durée. S'il y a des besoins de regroupements d'autres salles seront mises à disposition.

M. DUBOS précise qu'il n'y a pas eu de réunion de la commission association à ce sujet.

M. DARRIBEYROS répond que ce n'est pas une association tarusate et que le dossier dépend de la commission culture.

M. DUBOS demande pourquoi une association extérieure obtient un local alors que des associations Tarusates n'ont pas de locaux.

Vote à la majorité, 3 abstentions (MM. GOSSELIN, DELAS, DAUBA), 4 oppositions (Mmes DEGOS GARRIDO MM. DUBOS LAMOTHE).

Délibération n° 12 : Ville de TARTAS – Modification de la tarification des séjours de 2021 – ALSH

A compter de 2021, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) à augmenter son aide concernant la prestation de service ordinaire (PSO) pour l'accueil extrascolaire, par conséquent, les tarifs des séjours de l'accueil de loisirs doivent être modifiés ainsi :

Tarifs ALSH Vacances – 2021 (extrascolaire)

		Allocataire CAF	CIV 6 €	CIV 7 €	Allocataire MSA	Bon 5,50€
TARTAS						
Communes conventionnées	Audon	8,44 €	2,44 €	1,44 €	8,68 €	3,18 €
	Begaar					
	Beylongue					
	Carcarès Ste Croix					
	Carcen Ponson					
	Gouts					
	Lesgor					
	Saint-Yaguen					
Souprosse						
Hors commune conventionnée Landes		8,44 €	2,44 €	1,44 €	8,68 €	3,18 €
Hors département		34,00 €				

Toute présence est due.

Toute réservation n'ayant pas entraîné d'annulation 7 jours avant la présence est due.

La non facturation d'une journée ne pourra se faire qu'en cas de présentation d'un certificat médical dans

les 48 heures suivant le premier jour d'absence.

Tarifs ALSH "Mercredi" après-midi – 2021 (périscolaire)

		Allocataire CAF	CIV 3 €	CIV 3,5 €	Allocataire MSA	Bon 2,75€
TARTAS						
Communes conventionnées	Audon	6,31 €	3,31 €	2,81 €	6,22 €	3,47 €
	Begaar					
	Beylongue					
	Carcarès Ste Croix					
	Carcen Ponson					
	Gouts					
	Lesgor					
	Saint-Yaguen					
	Souprosse					
Hors commune conventionnée Landes		6,31 €	3,31 €	2,81 €	6,22 €	3,47 €
Hors département		27,00 €				

Pour les mercredis après-midi, si l'enfant ne prend pas le repas, il sera déduit 2,90€

Tarifs ALSH "Mercredi" journée – 2021 (périscolaire)

		Allocataire CAF	CIV 6 €	CIV 7 €	Allocataire MSA	Bon 5,50€
TARTAS						
Communes conventionnées	Audon	8,68 €	2,68 €	1,68 €	8,68 €	3,18 €
	Begaar					
	Beylongue					
	Carcarès Ste Croix					
	Carcen Ponson					
	Gouts					
	Lesgor					
	Saint-Yaguen					
	Souprosse					
Hors commune conventionnée Landes		8,68 €	2,68 €	1,68 €	8,68 €	3,18 €
Hors département		34,00 €				

Toute présence est due.

Toute réservation n'ayant pas entraîné d'annulation le vendredi précédent est due.

La non facturation d'une journée ne pourra se faire qu'en cas de présentation d'un certificat médical dans les 48 heures suivant l'absence.

Il est proposé de donner un avis favorable et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires au bon fonctionnement.

Mme REBECHE intervient pour donner les grandes lignes de cette modification des tarifs qui s'impose à nous.

Mme REBECHE informe l'assemblée qu'une rencontre avec les maires de Gouts, Audon, Carcarès et Bégaar a eu lieu concernant la garde des enfants le mercredi pour les communes ayant conservé la semaine à 4,5 jours. Les maires étudient les propositions et sont en cours de réflexion, un point sera fait en août avant prise de décision.

M. DUBOS demande le nombre d'enfants sur l'ALSH et l'espaces ados

Mme REBECHE indique 74 enfants au centre de loisirs

M. le Maire précise que l'ALSH connaît son succès habituel qui est le résultat du travail des équipes et des projets éducatifs qui attirent. L'ALSH n'est pas une garderie.

Vote à l'unanimité.

Délibération n° 13 : Ville de TARTAS – Office de tourisme marché des producteurs du 3 août 2021

Par courrier du 11 juin 2021, l'office de tourisme du Pays Tarusate a fait savoir que la candidature de la ville de TARTAS a été retenue pour l'organisation du marché des producteurs de pays le 3 août 2021.

Il est proposé à notre assemblée d'autoriser M. le Maire à la signature de la convention et aux formalités nécessaires.

Le projet de convention est déposé sur le bureau de l'assemblée.

M. le Maire précise que TARTAS a été retenu pour l'organisation du marché des producteurs, bien entendu l'organisation tiendra compte de l'évolution des règles sanitaires.

Vote à l'unanimité.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS :

Décisions municipales CGCT prises entre deux conseils municipaux.

PEUGEOT BOXER benne, pour un montant de 30800€ ttc,

RENAULT TRAFIC, pour un montant de 19112,76€ ttc,

TERRAIN FOOT synthétique, pour un montant de 33600€ ttc,

M. LAMOTHE demande si une consultation a été faite ? M. le Maire répond qu'il y a très peu de spécialistes dans le domaine et que le dossier a été confié à une entreprise qui a des références notamment des projets réalisés sur Mauléon et Mérignac,

REMORQUE HAUTE PRESSION, pour un montant de 27865,02€ ttc,

REHABILITATION CIMETIERE, avec la fourniture et la pose d'un colombarium, d'un jardin du souvenir et la pose de caveaux ossuaires, pour un montant du 19920€ ttc.

PRESTATION D'UN MAGICIEN pour le centre de loisirs, pour un montant de 720€.

M. le Maire rappelle la mise en place du PASS CULTURE, la négociation est en cours pour une discussion est en cours avec le cinéma de Rion et de Pontonx pour signer une convention (le service n'étant pas sur la commune, on recherche des partenaires sur la communauté de commune).

Les décisions étant épuisées, plusieurs points ont été abordés :

Dossier piscine

M. DUBOS demande où nous en sommes ?

M. LAFOURCADE informe l'assemblée que le club de natation a sollicité la mairie pour la prise en charge du transport des nageurs vers la piscine de Montfort et Hagetmau et que le principe a été acté par la signature de devis. M. le Maire indique que l'on respecte notre engagement

M. DUBOS précise qu'il faut vérifier la faisabilité sur Montfort compte tenu de la plage horaire très faible.

Feu de maison – route de la Taouziolle

Mme GARRIDO évoque la nécessité ou non d'un logement d'urgence

M. le Maire précise qu'il est nécessaire de trouver une solution d'urgence, qu'il s'est rendu sur les lieux et qu'il ne reste que les murs. Ils sont hébergés chez leur fille. « il faudra un an et demi pour reconstruire ». M. le Maire propose de faire une réunion d'urgence vendredi 25 juin prochain pour un secours d'urgence, débloquer une aide expresse et voir pour un éventuel relogement.

Dossier plaine des sports

M. LAMOTHE questionne sur l'avancée du dossier.

M. le Maire informe l'assemblée qu'une rencontre a eu lieu avec M. VERGNIAC, principal du collège, pour la mise en œuvre d'un projet sportif porté par le collège afin d'obtenir un financement.

M. FAUVEL a rencontré le maître d'œuvre pour un relevé topographique qui doit avoir lieu le 30 juin prochain pour la pose de la première pierre avant le 31/12. Les travaux devraient se dérouler de janvier à août 2022.

Concernant le terrain de rugby, cela a été vu avec M. Sourigues avec lequel nous n'avons pas trouvé d'accord financier mais qui nous met le terrain à disposition sans pour autant ne rien y implanter dessus. Donc les poteaux seront positionnés à l'extérieur du terrain de M. Sourigues.

Les entraînements de rugby se feront sur le terrain de M. Sourigues afin de pouvoir débiter le terrain synthétique.

Voie de contournement

Le travail est mené en collaboration avec la CCPT et la commune de BEGAAR afin de trouver une entente et d'avoir un discours commun entre les deux collectivités et de la CCPT, pour ensuite consulter l'UTD.

Ligue de tennis et district des Landes de foot

M. le Maire indique à l'assemblée qu'il a rencontré le directeur de la Ligue de tennis aquitaine qui l'a informé de la sollicitation croissante des bâtiments.

Concernant le District des Landes de foot « on a une montée en puissance de l'activité »

Route de la Fontaine

M. le Maire précise qu'une réunion est prévue demain avec SERVICAD

M. LAMOTHE propose de mettre cette route en sens unique.

M. le Maire est conscient qu'il y a problème de sécurité à traiter.

Informations diverses

... le 13 juillet prochain, la commune souhaite organiser une pièce de théâtre sur les allées marines, M. DARRIBEYROS précise que c'est la troupe du petit fils de Mme Navarre, pour un montant d'environ 1700€. Un défilé et un baricot avec restauration sont à la réflexion. Tout cela en fonction de

l'évolution de la réglementation en matière sanitaire. « Cela pourra redonner aux personnes le goût d'être ensemble ».

... Mme GARRIDO demande si la salle polyvalente pourra être disponible cet été ?

M. le Maire précise que la priorité reste le centre de vaccination, à voir pour des petits regroupements éventuels.

L'intérêt est de ramener les gens en cœur de ville pour les réunions en mairie, cela permet aussi une consommation dans les commerces tarusates.

... Consultations médicales clinique Jean Le Bon

M. le Maire informe l'assemblée qu'il a rencontré le groupe Ramsay, leur installation s'est bien passée. Ils souhaitent pousser les praticiens à accueillir plus de spécialités afin d'éviter afin d'éviter au maximum les déplacements pour les tarusates.

.... Nouvelle activité commerciale en face de la mairie, bien être et vente de produits bio.

... Extension du service de transport ESCAPE TE vers Arjuzanx depuis Tartas et Rion pour la somme de 1€ aller-retour, les mardis et jeudis du 7 juillet et 27 août 2021.

La séance est levée à 20H50